



RÈGLEMENT

du

CHAMPIONNAT DE L'HERAULT

PAR EQUIPES

2025/2026

Responsables du Championnat par équipes

Benjamin Renault
Jean Luc Discher
Guillaume Claud

commissionsportivecdtt34@gmail.com
commissionsportivecdtt34@gmail.com
commissionsportivecdtt34@gmail.com

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN DEPARTEMENTAL

1. DISPOSITIONS GENERALES.....
2. REGLES SPECIFIQUES DE PARTICIPATION.....
3. FORMULE DE COMPETITION.....
4. NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE
5. ÉQUIPE INCOMPLETE.....
6. OUVERTURE DE LA SALLE.....
7. DATES, LIEU ET HEURES DES COMPETITIONS.....
8. MATERIEL
9. FORFAIT
10. TRANSMISSION DES RESULTATS
11. MONTEES ET DESCENTES
12. TITRES.....
13. SANCTIONS
14. CORRESPONDANCE DES JOURNEES.....

1.DISPOSITIONS GENERALES

Se référer aux Règlements Fédéraux, Règlements Sportifs, Titre II, Chapitre 1.

2. REGLE SPECIFIQUE DE QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES EQUIPES

Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur ou égal au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur.

Attention, le cumul des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieur au cumul des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro. **En cas de non-respect, l'équipe de numéro supérieur sera considérée comme ayant perdu par pénalité.**

Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer dans les mêmes délais la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon à ce que la règle de cumul des points soit respectée. Les catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans sont autorisées à participer au championnat senior masculin.

La catégorie Poussins n'est pas autorisée à participer au championnat senior masculin.

Les féminines peuvent participer au championnat senior masculin.

1 seul joueur étranger (hors UE) est autorisé par équipe.

3. FORMULE DE COMPETITION

3.1. Le championnat par équipes Départemental Masculin comporte cinq divisions dénommées :

Les équipes en Pré-Régionale (PR), Départementale 1 (D1), Départementale 2 (D2), Départementale 3 (D3), Départementale 4 (D4) sont composés **de 4 joueurs**.

3.2. Le championnat se déroule en deux phases pour les cinq divisions.

3.3. Dans les divisions PR , D1 , D2 et D3 pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes. En D4 pour chaque phase, le nombre de poules sera adaptée en fonction des équipes inscrites.

Les équipes sont réparties de la manière suivante :

1 ^{ère} phase :	2 ^{ème} phase
16 équipes, 2 poules en PR	16 équipes, 2 poules en PR
24 équipes, 3 poules en D1	24 équipes, 3 poules en D1
24 équipes, 3 poules en D2	24 équipes, 3 poules en D2
32 équipes, 4 poules en D3	32 équipes, 4 poules en D3
33 équipes, 5 poules en D4	Nombre de poules en fonction du nombre d'équipes

3.4. Dans les cinq divisions toutes les parties sont jouées.

14 parties pour les équipes de 4 joueurs.

4. NOMBRE D'EQUIPES D'UN MEME CLUB PAR POULE

Une poule ne peut en aucun cas avoir plus de **2** équipes d'un même club. Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

5. ÉQUIPE INCOMPLETE

Dans toutes les divisions, les équipes doivent être complètes, sauf en départementale 4 où une équipe à 3 joueurs est toléré.

6. OUVERTURE DE LA SALLE

La salle doit être ouverte 30 minutes avant l'horaire prévue pour le début de la rencontre.

7. DATES, LIEU ET HEURES DES RENCONTRES

Les rencontres se déroulent le dimanche à 9h00. Les équipes de PR peuvent faire le choix de recevoir à 14h30.

Les rencontres pourront être avancées à une date qui n'interrompt pas la chronologie du calendrier.

Le club devra déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace monclub au minimum 7 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées. Le club adverse devra donner une réponse dans l'espace monclub pour que la CSR puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

En cas modification de lieu, le club recevant doit informer le club visiteur ainsi que la commission sportive à l'adresse mail : commissionsportivecdtt34@gmail.com

8. MATERIEL

Les rencontres doivent se disputer avec des balles de compétition (3*) blanches ou orange agréées en plastique et sur des tables homologuées par la FFTT.

Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre.

Il appartient aux deux équipes de posséder une tenue compatible avec la couleur des balles.

9. FORFAIT ET EQUIPE EXEMPTÉ

9.1. Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempté, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

9.2. Lorsqu'une équipe est forfait, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs qui aurait dû participer de façon que la règle de cumul des points soit respectée. **Comme stipulé dans les règlements sportifs de juillet 2025 p46 « Les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée. » De fait, toutes les équipes de numéro supérieur bénéficiant de la participation d'un des quatre joueurs sera considérée comme perdante par forfait.**

9.3. Transmission de la composition d'une équipe exempté, d'une équipe bénéficiant du forfait adverse et d'une équipe forfait :

Equipe exempté, à domicile ou à l'extérieur > remontez la feuille avec Girpe

Equipe bénéficiant du forfait adverse > transmettez la feuille par mail (commissionsportivecdtt34@gmail.com)

Equipe déclarant forfait > transmettez la compo par mail (commissionsportivecdtt34@gmail.com)

En cas de composition d'équipe non transmise à la commission sportive dans les délais de transmission ci-dessous, il sera appliqué une sanction financière et/ou sportive (1 pt de pénalité)

10. TRANSMISSION DES RESULTATS

10.1. Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre sous SPID via GIRPE ou l'espace monclub (en saisissant le détail des manches) avant le lundi 20h00.

10.2. La feuille de rencontre doit être envoyée à la commission sportive à l'adresse mail suivante : commissionsportivecdtt34@gmail.com pour les cas suivants :

- non utilisation de GIRPE
- non saisie sur SPID
- en cas d'absence d'une des deux équipes (exempté ou forfait)
- en cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.

11. MONTEES ET DESCENTES

11.1. Montées et Descentes **1^{ère} phase**

Tableau des montées et descentes						
		Montée		Descente		
PR	16	2	1er de poule	3	8ème de poule + moins bon 7ème	16
D1	24	3	1er de poule	6	8ème et 7ème de poule	24
D2	24	6	1er et 2ème de poule	4	8ème de poule + moins bon 7ème	24
D3	32	4	1er de poule	4	8ème de poule + moins bon 7ème	32
D4	32	5	1er de poule			
SI + 2 DESCENTES DE R4, une descente supplémentaire à chaque échelon pour chaque descente supplémentaire de l'échelon régional.						
Dans tous les cas, le 8ème de chaque poule descend dans la division inférieure.						

Un amendement sera envoyé pour le tableau de la 2^{ème} phase

La montée est autorisée si une équipe en position de montée remplace une équipe en position de descente d'une division supérieur pour un même club.

11.2. Départage des équipes dans une division :

Le départage dans une division pour les équipes du même rang se fera à partir de toutes leurs rencontres d'une même phase suivant la procédure décrite ci-après :

- 1) en faisant le quotient des points rencontre par le nombre de rencontres
- 2) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points parties gagnés par les points- parties perdus
- 3) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues
- 4) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagnés par les points jeu perdus dans les mêmes rencontres
- 5) si l'égalité persiste, la commission sportive effectuera un tirage au sort.

12. TITRES

12.1. La participation aux titres n'est plus obligatoire pour valider la montée à l'échelon supérieur.

12.2. Des titres seront disputés en fin de saison entre les premiers de la deuxième phase de chaque poule dans toutes les divisions.

12.3. La moyenne des points de l'équipe doit être inférieur ou égale à la moyenne des points de l'équipe à l'issue des 7 rencontres de la 2^{ème} phase. Un joueur doit avoir participé à au moins deux journées pour jouer la journée des titres.

13. SANCTIONS

	Sanctions sportives	Sanctions financières
1 ^{er} Forfait	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
2 ^{ème} Forfait	Forfait Général	40 €
Forfait général		60 €
Equipe non conforme	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
Equipe incomplète	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
Licence non réglementaire	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	20 €
Résultat non communiqué		10 € la 1 ^{ère} fois 20 € la 2 ^{ème} fois
Falsification de la feuille de rencontre	Perte de la rencontre par pénalité (14-0) et 3-0	100 €
Composition équipe non communiquée	Perte 1 point à partir de la 3 ^{ème} fois en plus de la sanction financière	10 € la 1 ^{ère} fois 20 € la 2 ^{ème} fois

14.CORRESPONDANCE DES JOURNEES

Correspondance des journées Championnats par équipes 2025-2026 - 1^{ère} phase

N° journée sous SPID	Pro A Messieurs	Pro B Messieurs	Nationales Messieurs	Pro A Dames	Pro B Dames	Nationales Dames	Régionales Messieurs	Régionales Dames	Départementales
1	14-sept.- 25	14-sept.-25	13-sept.- 25	14-sept.- 25	13-sept.- 25	13-sept.- 25	20-sept.- 25		21-sept.-25
2	/	/	27-sept.- 25	/	27-sept.- 25	27-sept.- 25	27-sept.- 25		28-sept.-25
3	19-sept.- 25	19-sept.-25	11-oct.- 25	19-sept.- 25	11-oct.-25	11-oct.- 25	11-oct.- 25		12-oct.-25
4	24-oct.-25	24-oct.- 25	15-nov.- 25	24-oct.-25	15-nov.- 25	15-nov.- 25	15-nov.- 25		16-nov.-25
5	9-nov.-25	11-nov.- 25	29-nov.- 25	9-nov.- 25	29-nov.- 25	29-nov.- 25	29-nov.- 25		30-nov.-25
6	16-nov.- 25	14-nov.- 25	13-déc.- 25	16-nov.- 25	13-déc.- 25	13-déc.- 25	13-déc.- 25		14-déc.-25
7	14-déc.- 25	16 dec- 25	10-janv.- 25	14 dec-25	10-janv.- 25	10-janv.- 25	10-janv.- 25		11-janv.-25
8	20-déc.- 25	19 dec- 25	/	20 dec-25	/	/	/	1er tour 07/12/25	
9	EN ATTENTE	/	/	/	/	/	/	2e tour 07/12/25	
10	/	/	/	/	/	/	/	3e tour 07/12/25	
11	/	/	/	/	/	/	/	4e tour 07/12/25	
12	/	/	/	/	/	/	/	5e tour 07/12/25	